

Image not found or type unknown



Pause journaliere pendant ma periode de licenciement

Par **xav_old**, le **27/08/2007** à **05:41**

bonjour, rnje suis actuellement en preavis de licenciement. selon ma convention collective j'ai mes 2 h pour rechercher un nouveau poste. je souhaite savoir si mes pauses journalieres sont reduites ou supprimés et je souhaite aussi savoir si je dois donner des preuves a mon employeur comme quoi je suis bien a la recherche d'un nouvel emploi. il m'en a deja fait allusion. merci de votre reponse.rnXavier